

B.I.A. Brevet d'Initiation Aéronautique



LE BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)

C'est un diplôme français qui assure les bases d'une culture générale dans le domaine aéronautique. Il est délivré conjointement par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, chargé des Transports, et par celui de l'Éducation Nationale.

FORMATION

La formation, dans un établissement scolaire, s'étale de septembre à mai, et comporte au moins 40 heures de cours. Elle s'effectue sous la responsabilité d'une personne titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) = équivalent : CAPES + Licence PPL(A). Lorsque la formation est effectuée dans ces conditions, il est possible qu'une participation financière soit exigée, pour le coût d'éventuelles heures de vols.

Les connaissances en aéronautique du BIA représentent 70 % de celles exigées pour l'obtention du brevet de pilote de planeur (BPP).

EXAMEN

L'examen, organisé par les académies, se déroule chaque année dans la deuxième quinzaine de mai. Il prend la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) de 100 questions qui portent sur cinq thèmes (20 points par thème) :

- Météorologie ;
- Aérodynamique et mécanique du vol ;
- Connaissance des aéronefs ;
- Navigation, sécurité des vols ;
- Histoire de l'aéronautique et de l'espace.
- Une **épreuve facultative d'anglais** d'une durée de 0h30.

La note zéro est éliminatoire, sauf pour l'épreuve facultative. Chaque question vaut 1 point. Une réponse fautive n'apporte pas de point. Les cinq thèmes ont tous le coefficient 1. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'épreuve facultative. L'ensemble des épreuves obligatoires dure 2 h 30 min. Un total de 50 points sur 100 est exigé pour obtenir l'examen



L'obtention du BIA apporte :

- ↳ Une expérience pratique grâce aux différentes activités pratiquées dans le cadre de la formation au cours de l'année.
- ↳ Une bourse.

La bourse est reçue par le titulaire du brevet (BIA) en plusieurs étapes.

Pour ce qui concerne le vol moteur :

- Au lâcher : 335 € ;
- À l'obtention du brevet de base sans BIA : 335 € ;
- À l'obtention du brevet de base pour Aérojeune (titulaire du BIA) : 500 € ;
- À l'obtention du PPL : 670 € ;
- À l'obtention du 1er cycle de voltige : 335 € ;
- À l'obtention de la qualification montagne : 335 €.
- À l'obtention du brevet de pilote ULM pour les jeunes (-25 ans) avec le BIA & adhérent à la Fédération ULM : 550€ (en 2018).

Pour ce qui concerne le vol à voile :

- Au lâcher : 230 € ;
- Au brevet : 380 € (contre 230 € pour les non titulaires du BIA);
- Vol de 90 km en local : 155 € ;
- Qualification vol sur la campagne : 205 € ;
- Épreuve de 50 km sur la campagne : 155 € ;
- Épreuve de 300 km sur la campagne : 155 € ;
- Épreuve de 500 km sur la campagne : 155 € ;
- Participation à des compétitions : 155 €.

Ces bourses sur objectifs peuvent contribuer à financer jusqu'à 60 % d'un BPP. Cette bourse n'est pas remise en main propre au titulaire du BIA. À chaque étape, la somme est ajoutée sur le compte aéroclub du titulaire du BIA (on ajoute la valeur en euros sur le compte, sans que l'aéroclub ne reçoive le montant correspondant). Les valeurs indiquées à chaque étape peuvent varier selon les aéroclubs.

Pour ce qui concerne le vol libre (delta ou parapente), option facultative au BIA depuis 2005 :

- En préparation du BIA, séance découverte en pente-école ou en biplace : prime découverte de 30 €.
- Une fois le BIA acquis, pour apprendre à voler en parapente ou en delta : bourse-formation de 200 €.

Les primes sont versées à la structure organisatrice de la séance découverte. La bourse est versée directement au titulaire du BIA licencié dans une structure de la fédération française de vol libre, ou au responsable légal pour le mineur.



Le BIA sera préparé au Lycée "la Haie griselle", en partenariat avec l'Aéro Club Vosgien (ACV) à Dogneville. Admission après sélection du dossier et entretien.

La formation sera animée par Benoit CHARLES, Professeur Certifié et titulaire de la licence PPL(A) n° FRA.FCL.PA 00220291.

Les inscriptions se feront la première semaine de la rentrée au bureau Vie Scolaire du lycée.



Cité Scolaire & Sportive « La Haie Griselle »
 25 Chemin des Épinettes - 88407 GERARDMER
 ☎ 03 29 63 13 01
ce.0881446@ac-nancy-metz.fr (collège)
ce.0880030@ac-nancy-metz.fr (lycée)